

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 27 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 SG 202 Signature d'une convention de partenariat avec la société IBM, relative à la démarche Smarter City Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris, lui demande d'approuver une convention de partenariat avec avec la société IBM, relative à la démarche Smarter City Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention de partenariat avec la société IBM, relative à la démarche Smarter City Paris, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.